



gecoh

Groupement des établissements
médico-sociaux du Cœur d'Hérault



Respect

Soins

Livret d'accueil

Votre bien-être, c'est notre métier

Confort

Soutien

Sommaire

Ce livret est un outil informatif vous permettant de vous installer dans les meilleures conditions, et de prendre connaissance des règles de vie partagées par les établissements membres du Gecoh.

	Bienvenue	2
	Le Gecoh	3
	Nos Ehpad	
	• L'Écureuil	9
	• Les Jardins du Rivéral	13
	• Montplaisir	17
	• Notre Dame du Dimanche	21
	• Dr Raoul Boubal	25
	• Léon Ronzier-Joly	29
	• La Rouvière	33
	• Vincent Badie	37
	Nos équipes	
	• Soins médicaux	43
	• Soins paramédicaux	45
	• Services	46
	Nos engagements	
	• La Charte des personnes âgées	49
	• Vos droits et vos devoirs	50
	• La Charte de la personne accueillie	51

Bienvenue au gecoh



Votre arrivée dans votre nouveau lieu de vie est une étape importante pour vous, tant au niveau de l'organisation, qu'au niveau psychologique.

Il n'est en effet pas toujours facile de changer ses habitudes.

Ce livret a pour vocation de faciliter votre installation, de vous rassurer et surtout d'assurer votre bien-être.

Simple et pratique, il vous permettra de découvrir toutes les valeurs, règles et compétences que 8 Ehpad partagent au sein du Gecoh, le Groupement des établissements médicaux-sociaux du Cœur d'Hérault.

Soyez assurés que les 350 agents de notre groupement œuvreront de concert pour rendre votre séjour le plus agréable possible.

Nous vous remercions pour votre confiance.

Bonne lecture !

Daniel Bosc,
Président du Gecoh



Rendez-vous également sur notre site www.gecoh.fr

Le Gecoh

Un gage de valeurs



Notre groupement

Né de notre recherche de l'excellence, le Gecoh est fier de vous accueillir dans ses huit Ehpad publics (Établissements d'Hébergements pour Personnes Âgées Dépendantes).

Depuis 2012, nous unissons nos forces pour mieux répondre à vos attentes et créer ensemble des lieux de vie qui vous ressemblent.



Nos valeurs

Convaincus que la confiance et l'écoute sont essentielles au bien-être de chacun, nous portons une attention toute particulière à la création d'un lien solide entre nos équipes, nos résidents et leur famille.

La taille humaine de nos résidences permet un accueil personnalisé, dans un cadre de vie convivial et familial.

Conscients des difficultés que peut représenter l'entrée en maison de retraite, nos équipes mettent un point d'honneur à vous écouter et vous guider.

Le projet de vie étant au centre de nos préoccupations, nous mettons tout en œuvre pour répondre au mieux aux besoins de chaque personne, tout en respectant sa liberté et en nourrissant le lien qui la lie à ses proches.

Nos établissements attachent une importance toute particulière à la Laïcité.



Nos services et activités

En constante amélioration, la qualité de nos services se veut toujours en accord avec les attentes de nos résidents.

Les lieux de vie s'articulent autour de nombreuses activités et animations adaptées à l'épanouissement de chacun.

Soucieux du bien-être de nos hôtes, nos établissements disposent d'un coiffeur, d'une esthéticienne, d'un pédicure...

Des repas équilibrés et de qualité sont proposés au restaurant, afin d'allier plaisir et convivialité.



©Julie Sala

©Pictos Morjiane Chaïbi



Notre territoire



Carte ©Julie Pinet



Nos équipes

L'ensemble de nos agents s'engage et partage les valeurs qui nous tiennent à coeur.

C'est avec professionnalisme et bienveillance que nous participons à la vie des résidents.

Définissant l'accompagnement comme un échange mutuel grâce auquel il est possible d'avancer, nous privilégions le contact humain et l'échange afin de regarder toujours dans la même direction.

Pour cela, nous travaillons en étroite relation avec de nombreux partenaires publics, engagés, comme nous, pour votre bien-être.





Notre site Internet



PRENONS SOIN DE VOTRE AVENIR...

Présentation détaillée de nos Ehpads avec diaporamas, espace dédié aux informations pratiques, témoignages, actualités, annuaires...

Vous trouverez sur www.gecoh.fr une foule d'informations pour votre entrée et votre quotidien en Ehpads.



Le Gecoh publie toutes ses actualités sur sa page Facebook.

Chacun de nos Ehpads possède également une page Facebook et y publie ses nouvelles.

Nos Ehpads

Un Ehpad

Qu'es aquò ?



Nos missions et compétences

Les Etablissements d'Hébergements pour Personnes Agées Dépendantes sont des structures médico-sociales, accueillant des personnes de plus de 60 ans (sauf dérogation), seules ou en couple, plus ou moins dépendantes.

Les Ehpad sont soumis à la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 et autorisés par un arrêté conjoint du Président du Conseil Départemental et du Préfet.

Leur budget est annexé à celui du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) dont ils dépendent.

Les instances décisionnelles et consultatives

Le Conseil de vie sociale (CVS)

Le conseil de la vie sociale intervient sur toute question concernant le fonctionnement de l'établissement, comme « *la vie quotidienne, les activités, l'animation socio-culturelle et les services thérapeutiques, les projets de travaux et d'équipements, la nature et le prix des services rendus, l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux, les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture, l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge* » (source Légifrance).

Il est composé au moins de 2 représentants des résidents, d'un représentant du personnel et d'un représentant du CCAS.

Le Conseil d'administration du CCAS (CA)



Le Conseil d'Administration est administré par le Président du CCAS, Centre Communal d'Action Sociale rattaché aux communes.

Il est composé de deux types de membres : des élus de la commune et des personnes extérieures investies dans l'action sociale. Le conseil d'administration prend par délibération toutes les décisions concernant le fonctionnement de l'établissement, sur proposition du directeur.

L'Écureuil Lodève



*Guilhem Rambaud,
directeur de l'Ehpad*



*Marie-Christine Bousquet,
mairie de Lodève*

Gérée par le Centre Communal d'Action Sociale de Lodève, la maison de retraite l'Écureuil est une résidence collective destinée aux personnes âgées en perte d'autonomie ou dépendantes. Elle fournit des services comme les soins ou les repas.

Ouvert en 1974, cet Ehpad, récemment rénové, est entouré d'un grand parc fleuri ouvert sur une large et belle terrasse, un bassin, mais aussi une grande serre, procurant un cadre de vie agréable pour les résidents.



25, avenue de la République
34 700 Lodève

04 67 88 43 00
lecureuil@gecoh.fr



Un petit paradis

En plein cœur de Lodève



©Photos DR

*PASA : Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) permet d'accueillir, dans la journée, les résidents de l'Ehpad ayant des troubles du comportement modérés, dans le but de leur proposer des activités sociales et thérapeutiques, individuelles ou collectives, afin de maintenir ou de réhabiliter leurs capacités fonctionnelles, leurs fonctions cognitives sensorielles et leurs liens sociaux.



©DR

Hébergement permanent : 70 lits.

Unité Alzheimer : non

Accueil de jour : non

Hébergement temporaire : non

PASA* : 14 places

Habilitation :

Aide sociale, APA, APL.

Personnel de nuit :

infirmière d'astreinte Gecoh, aide-soignant, agent social.

Équipements :

salles d'eau équipées de signal d'appel, salle kiné, salon de coiffure, climatisation.

Services/prestations :

coiffeur, pédicure, personnalisation du mobilier, animaux domestiques, repas pour les familles, blanchisserie sur place.

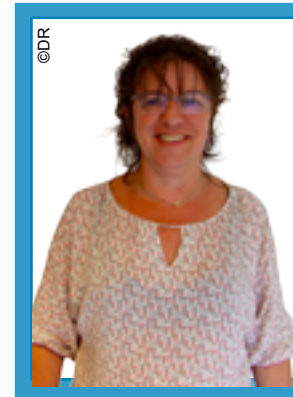
Aménagements extérieurs :

parc, terrasse aménagée, jardin, grande serre.

Animations :

animateur 7j/7j, activités partagées avec la crèche, l'école, réseau animation Gecoh et Activités Physiques Adaptées.

Les Jardins du Rivéral Gignac



Magalie Bilhac,
directrice de l'Ehpad

Bienvenue aux *Jardins du Rivéral* !

Nous espérons que vous serez rapidement chez vous au sein de notre établissement et que vous trouverez ici bien-être et convivialité. Nous avons fait le choix de vous accompagner à bien vieillir dans un établissement conçu pour vous, pour répondre à vos besoins et à vos attentes, dans le respect de vos valeurs et de votre identité.

Bien vieillir, c'est continuer à profiter des bonnes et belles choses de la vie dans un environnement approprié : c'est ce que l'équipe des *Jardins du Rivéral* s'efforce de faire chaque jour en vous accompagnant dans tous les moments de la vie.

Bien vieillir, c'est trouver du plaisir dans un moment partagé, dans un repas préparé avec soin, dans une promenade dans le jardin...C'est aussi rester ouvert sur le monde avec la possibilité de participer à des manifestations gignacoises au sein même des *Jardins du Rivéral*.

Bien vieillir, c'est vivre dans un lieu accueillant. Nous avons fait des *Jardins du Rivéral* un petit village avec ses rues, ses places, ses quartiers...comme un reflet de notre village.

L'équipe municipale et moi-même seront heureux de vous rencontrer à chaque fois que nous le pourrons à l'occasion des différentes fêtes qui rythment la vie aux *Jardins du Rivéral* et à Gignac.

Jean-François Soto



Jean-François Soto,
maire de Gignac



800, avenue du Mas Salat
34 150 Gignac

04 67 57 66 22
ehpad@ville-gignac.com



©Julie Sala

©Ville Gignac

Bien vieillir à Gignac

Dans le respect de vos valeurs



©Photos Julie Sala + DR Jardins du Rivéral

45
salariés

68
résidents

Hébergement permanent : 48 lits

Unité Alzheimer : 12 places

Accueil de jour : 6 places

Hébergement temporaire : 2 places

Habilitation :

Aide sociale, APA, APL.

Personnel de nuit :

infirmière d'astreinte Gecoh,
aide-soignant, agent social.

Équipements :

salles de bains équipées de
signal d'appel, téléalarme, appel
malade en chambre.

Services/prestations :

coiffeur, pédicure, personnalisa-
tion du mobilier, animaux domes-
tiques, repas pour les familles,
blanchisserie, art-thérapeute.

Aménagements extérieurs :

parc.

Animations :

7j/7j par un professionnel, réseau
animation Gecoh et Activités
Physiques Adaptées.

Montplaisir Saint-Pargoire



*Carine Vaglienti,
directrice de l'Ehpad*

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi l'EHPAD Montplaisir, le Conseil d'administration, la direction et le personnel vous souhaitent la bienvenue et vous remercient de la confiance que vous témoignez à notre résidence.

Ce livret d'accueil est destiné à faciliter votre arrivée dans notre établissement. Il contient les renseignements dont vous devez prendre connaissance à votre arrivée et contribue à votre meilleur confort.

La direction et le personnel sont à votre disposition pour répondre à vos attentes et vous assurer un séjour agréable.

N'hésitez pas à nous contacter.

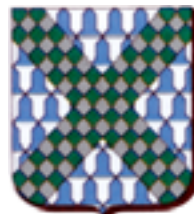


*Agnès Constant,
maire de Saint-Pargoire*



Le Village
34 230 Saint-Pargoire

04 67 98 76 22
montplaisir@gecoh.fr



©DR Montplaisir

©Village Saint-Pargoire

Confort et modernité

Dans la pinède



©Photos DR Montplaisir

Hébergement permanent : 44 lits

Unité Alzheimer : non

Accueil de jour : non

Hébergement temporaire : selon disponibilité

Habilitation :

Aide sociale, APA, APL.

Personnel de nuit :

infirmière d'astreinte Gecoh, aide-soignant, agent social.

Équipements :

salles d'eau aux normes accessibilité, système appel malade, climatisation dans les espaces communs, salon de coiffure, salle kiné.

Services/prestations :

coiffeur, pédicure, personnalisation du mobilier, repas pour les familles, blanchisserie, psychomotricité, taï-chi.

Aménagements extérieurs :

pinède, terrasse, jardin potager.

Animations :

7j/7j par un professionnel, activités intergénérationnelles, repas à thèmes, sorties, réseau animation Gecoh et Activités Physiques Adaptées.



Notre Dame du Dimanche Saint-Bauzille-de-la-Sylve



*Esther Serrano,
directrice de l'Ehpad*

L'ensemble de l'équipe de l'EHPAD Notre Dame du Dimanche vous souhaite la bienvenue dans votre nouveau lieu de vie !

Situé dans un domaine marial en bordure du charmant village de Saint-Bauzille-de-la-Sylve, notre EHPAD vous offre un cadre exceptionnel alliant le charme des bâtiments diocésains et la modernité de son extension récente. Vos yeux pourront caresser les vignes à perte de vue, les pins majestueux du parc du domaine de l'apparition, où, en 1873, la Vierge Marie serait apparue deux fois à un vigneron.



*Grégory Bro,
maire de
Saint-Bauzille-de-la-Sylve*

Professionnalisme des équipes, qualité des équipements de la structure, cuisine mitonnée sur place par notre chef... nous assurons votre confort au quotidien.

Mais nous veillons également à vous proposer un projet personnalisé, comme diverses activités intergénérationnelles, pour stimuler et maintenir vos capacités.

Nous vous souhaitons une belle vie à Notre-Dame-du-Dimanche !



Domaine de l'Apparition
34 230 Saint-Bauzille-de-la-Sylve

04 67 57 51 36
notredamedudimanche@gecoh.fr



Le charme

des bâtiments diocésains



©Photos Julie Sala

Hébergement permanent : 27 lits

Unité Alzheimer : non

Accueil de jour : non

Hébergement temporaire : 1

Habilitation :

Aide sociale, APA, APL.

Personnel de nuit :

infirmière d'astreinte Gecoh,
aide-soignant, agent social.

Équipements :

salles d'eau équipées de signal
d'appel, climatisation.

Services/prestations :

coiffeur, pédicure, personnalisa-
tion du mobilier, repas pour les
familles, blanchisserie, art-théra-
peute.

Aménagements extérieurs :

parc arboré, terrasse, barbecue.

Animations :

7j/7j, activités intergénération-
nelles, ateliers avec le foyer rural,
chorale, réseau animation Gecoh
et Activités Physiques Adaptées.

24
salariés

28
résidents



Dr Raoul Boubal Le Pouget



©Photos DR, Julie Sala + Ville de Le Pouget



*Claude Maurand,
directrice de l'Ehpad*

Le Foyer Résidence Docteur Raoul Boubal est votre nouveau lieu de vie.

Vous aimerez la taille humaine de notre établissement implanté en plein cœur du charmant village de Le Pouget.

Le cadre agréable, grâce à un bâtiment confortable et lumineux, présente de larges volumes, une grande terrasse, une belle cheminée, la présence d'un chien et d'un jardin méditerranéen aux mille senteurs.



*Louis Villaret,
maire de Le Pouget*

Vous pourrez également apprécier le professionnalisme dont font preuve nos équipes et la variété des activités que nous vous proposons, dans l'établissement, comme à l'extérieur.

Nous vous souhaitons la bienvenue chez vous !



13, rue des Amandiers
34 230 Le Pouget

04 67 88 76 88
direction.raoulboubal@gecoh.fr



Dans un jardin

aux mille senteurs



©Photos DR et Julie Sala

Hébergement permanent : 30 lits

Unité Alzheimer : non

Accueil de jour : 2 places

Hébergement temporaire :
selon disponibilité

Habilitation :

Aide sociale, APA, ALS.

Personnel de nuit :

infirmière d'astreinte Gecoh,
aide-soignant, agent social.

Équipements :

salles d'eau et chambres
équipées d'appel malade, grande
cheminée, climatisation dans les
espaces communs.

Services/prestations :

coiffeur, pédicure, personnalisa-
tion du mobilier, repas pour les
familles, blanchisserie, art-théra-
peute.

Aménagements extérieurs :

jardin, terrasse, barbecue.

Animations :

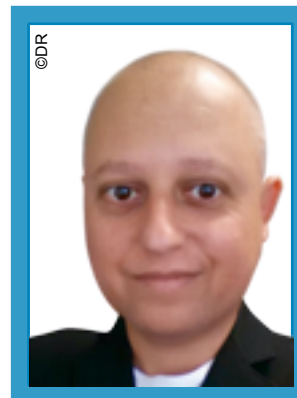
animateur 7j/7j, sorties, séjour
séniors, réseau animation Gecoh
et Activités Physiques Adaptées.

28
salariés

32
résidents



Léon Ronzier-Joly Clermont-l'Hérault



*Alexandre Pothier,
directeur de l'Ehpad*

Située à l'entrée de Clermont-l'Hérault, la maison de retraite Léon Ronzier-Joly cultive la convivialité et des prestations de qualité dans un cadre moderne et chaleureux.

Le personnel veille au bien être de chacun des résidents en personnalisant au mieux les réponses à ses besoins et ses envies, toujours avec professionnalisme et humanisme.



*Salvador Ruiz, maire
de Clermont-l'Hérault*

Les repas sont réalisés sur place par une équipe de cuisiniers et de nombreux services et animations sont proposés pour le bonheur de tous.

Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre belle résidence !



Rue Françoise Giroud
34 800 Clermont-l'Hérault

04 67 96 25 55
leonronzierjoly@gecoh.fr



Chaleur et modernité au cœur de l'Hérault



©Photos Julie Sala



Hébergement permanent : 73 lits

Unité Alzheimer : 12 places

Accueil de jour : non

Hébergement temporaire : non

Habilitation :

Aide sociale, APA, APL.

Personnel de nuit :

infirmière d'astreinte Gecoh,
aide-soignant, agent social.

Équipements :

climatisation, salle kiné, salon de
coiffure, salle « snoezelen ».

Services/prestations :

coiffeur, pédicure, personnalisation du mobilier, repas pour les familles, blanchisserie, taï-chi, ergothérapeute, socio-esthétique, zoothérapie, arthérapie, psychomotricien, musicothérapie.

Aménagements extérieurs :

patios, jardin potager, terrasses.

Animations :

Sorties, séjour sénior, piscine, chorale, réseau animation Gecoh et Activités Physiques Adaptées.

La Rouvière Soubès



©Julie Sala



*Didier Lucas,
directeur de l'Ehpad*

L'Ehpad la Rouvière vous accueille sur les hauteurs de Soubès, agréable village du piémont héraultais.

L'établissement, vaste et lumineux, concilie espaces privés et espaces communs. Construit en 1989 et rénové en 2005, il est doté depuis 2016 d'une extension neuve accueillant notamment un secteur « Alzheimer » de 12 places.

Les différentes unités de chambres s'organisent autour d'une grande salle modulable qui s'ouvre sur le jardin.

Nous avons pris l'option d'un accueil non discriminant et nous adaptons en permanence aux besoins des personnes accueillies.



*José Pozo,
maire de Soubès*

Nos équipes de soins et d'hôtellerie travaillent au confort des résidents dans le cadre de projets de vie individualisés, basés sur le maintien de l'autonomie et la liberté de choix. Nous apportons un soin particulier à la restauration, tant en terme de qualité et d'adaptation des repas, que de plaisirs gustatifs. Nous privilégions la collaboration avec les familles et les proches, au service du bien-être des personnes accueillies.

N'hésitez pas à venir visiter l'établissement afin de « ressentir » les lieux et l'ambiance qui y règne.



282, chemin Farrat
34 700 Soubès

04 67 44 33 03
larouviere@gecoh.fr



Un établissement qui s'adapte à vous



©Photos Julie Sala



Hébergement permanent : 57 lits

Unité Alzheimer : 12 places

Accueil de jour : non

Hébergement temporaire : non

Habilitation :

Aide sociale, APA, APL.

Personnel de nuit :

infirmière d'astreinte Gecoh,
aide-soignant, agent social.

Équipements :

chambres et salles d'eau équipées de signal d'appel, climatisation, salle détente et relaxation, équipements d'Activité Physique Adaptée.

Services/prestations :

coiffeur, pédicure, personnalisation du mobilier, repas pour les invités, blanchisserie.

Aménagements extérieurs :

jardin aménagé, jardin potager, terrasse, terrain de pétanque, barbecue.

Animations :

animateur à temps plein, véhicule de transport collectif PMR, sorties hebdomadaires (piscine, centre commercial...), activités intergénérationnelles, réseau animation Gecoh et Activités Physiques Adaptées.

Vincent Badie Paulhan



*Muriel Martinez,
directrice de l'Ehpad*

L'Ehpad Vincent Badie est votre nouveau lieu de vie.

Vous aimerez la taille très humaine de notre établissement implanté en plein cœur de la charmante ville de Paulhan.

Nous offrons un cadre de grande qualité, grâce à un bâtiment confortable, qui présente de larges volumes, une grande terrasse et un jardin méditerranéen aux mille senteurs.



*Claude Valéro,
maire de Paulhan*

Vous pourrez également apprécier le grand professionnalisme dont font preuve nos équipes et la variété des activités intergénérationnelles que nous proposons.

Bienvenue chez vous !



8, avenue de Campagnan
34 230 Paulhan

04 67 25 28 80
vincentbadie@gecoh.fr



PAULHAN

Un cocon

En cœur de village



©Photos Julie Sala



Hébergement permanent : 29 lits

Unité Alzheimer : non

Accueil de jour : non

Hébergement temporaire : selon disponibilité

Habilitation :

Aide sociale, APA, APL.

Personnel de nuit :

infirmière d'astreinte Gecoh, aide-soignant, agent social.

Équipements :

salles d'eau équipées de signal d'appel, bibliothèque, salon de coiffure, climatisation dans les espaces communs.

Services/prestations :

coiffeur, pédicure, personnalisation du mobilier, repas pour les familles, blanchisserie.

Aménagements extérieurs :

parc, jardin potager, terrasse.

Animations :

7j/7j par un professionnel, activités intergénérationnelles avec école, centre de loisirs et assistantes maternelles, réseau animation Gecoh, Activités Physiques Adaptées.



Nos équipes



Qualité

Des soins médicaux

Médecin coordonnateur

Il contribue à la qualité de votre prise en charge, en favorisant la coordination des actions entre les différents professionnels de santé, appelés à participer à l'élaboration de vos soins.

Auxiliaires de soins

Ils interviennent en situation de grande dépendance, auprès de résidents présentant des troubles cognitifs, nécessitant des techniques de soins et un accompagnement spécifique. Les auxiliaires de soins sont :

- des Aides-soignants

Ils réalisent des soins liés aux fonctions de maintien et de continuité de la vie, visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution d'autonomie.

Ils s'assurent de la bonne hygiène des résidents et veillent à leur confort physique et moral.

- ou des Aides médico-psychologiques

Ils vous accompagnent en vous aidant dans tous les gestes de la vie quotidienne afin de favoriser votre épanouissement. Ils ont donc un rôle de soutien, toujours attentif au bien-être de chacun d'entre vous.

Infirmiers coordinateurs

Ils se situent à l'interface du sanitaire et du médico-social, dans une démarche de qualité visant à optimiser votre suivi et accompagnement au quotidien, en intégrant les différentes composantes de vos soins.

Infirmiers

Ils s'occupent du maintien, de l'amélioration de votre état de santé et de votre autonomie, en vous prodiguant les soins nécessaires. Ils vont ainsi adapter votre prise en charge en fonction des particularités de chacun.



©Photos Julie Sala

Des soins para-médicaux

Ergothérapeute

Grâce à des techniques de rééducation qui passent par des activités artistiques ou manuelles, l'ergothérapeute vous aide à retrouver l'autonomie nécessaire à la vie quotidienne, professionnelle et familiale.

Psychomotricien

Il assiste les personnes souffrant de troubles psychomoteurs, c'est-à-dire confrontées à des difficultés psychologiques exprimées sur leur physique. Son objectif est donc de réconcilier le patient avec son corps. Il utilise le jeu, pour rééduquer l'instabilité, les tics nerveux ou les troubles de l'orientation dans le temps ou dans l'espace.



©Photos Julie Sala

Des services



© Julie Sala

Agents sociaux

Ils veillent à votre bien-être en assurant l'hygiène de votre environnement : nettoyage des chambres, des toilettes, de la salle de restauration, rangement du matériel, etc.

Animations

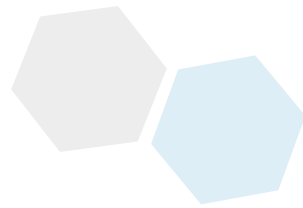
Nos animateurs diplômés développent des activités qui facilitent la communication, l'adaptation au changement et plus généralement la mise en œuvre d'une vie sociale. Ils encouragent votre créativité et votre épanouissement, par des techniques variées telles que l'expression corporelle, les ateliers d'écriture, ou d'autres activités artistiques et culturelles.

Restauration

C'est un service central au sein de l'Ehpad, car sa mission va au-delà de la simple production culinaire. En effet, il élabore les menus et propose des animations à thème en restauration. Il gère également les demandes imposées par les plans nutritionnels et les pathologies des résidents, dont il connaît souvent parfaitement les goûts.

Veilleurs de nuit

L'équipe de nuit est composée d'un auxiliaire de soins et d'un agent social. Ils veillent au bon déroulement de la vie nocturne des Ehpad. Ils assurent ainsi le relais des équipes de jour.



Nos engagements



La charte

De la personne âgée

Liberté

- d'exercer ses choix
- de choisir un lieu de vie
- de communiquer
- de se déplacer
- de participer à la vie en société
- de gérer son argent
- d'entretenir des relations familiales, amicales...
- de participer à des activités associatives politiques, philosophiques ou religieuses
- d'accéder aux soins



Respect de la fin de vie

©Photos DR

Découvrez l'intégralité de la Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation d'handicap ou de dépendance sur www.gecoh.fr

Vos droits

Et vos devoirs

Le résident est une personne qui a droit au respect de ses libertés fondamentales...

- respect de la vie privée
- liberté d'opinion, de culte, de circulation (sauf contre-indication médicale)
- droit à l'information, aux visites, à un accompagnement individualisé
- participation au projet d'accueil

Vos libertés induisent un respect réciproque...

- des salariés
- des intervenants extérieurs
- des autres résidents

Et le respect de certains devoirs...

La vie collective et le respect des droits et des libertés respectifs impliquent des attitudes qui rendent **la vie plus agréable** : respect des équipements et des personnes, délicatesse, politesse, courtoisie, convivialité, voire solidarité.

Chacun peut sortir librement. En cas d'absence, afin d'éviter toute inquiétude et d'organiser le service, l'information sur les absences sera donnée au secrétariat.

L'abus d'alcool est interdit, comme de fumer dans l'établissement.

L'utilisation d'appareils de radio, de télévision ou de tout autre système phonique se fera avec discrétion. En cas de difficultés auditives, le port d'écouteurs sera demandé.

Les journalistes, photographes, démarcheurs et représentants ne peuvent rendre visite aux résidents sans l'avis préalable du Directeur. Il en va de même pour les bénévoles extérieurs, qu'ils appartiennent ou non à une association.

La charte

Des droits et libertés la personne accueillie

Article 1 - Principe de non discrimination

Dans le respect des conditions particulières de prise en charge et d'accompagnement, prévues par la loi, nul ne peut faire l'objet d'une discrimination à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social.

Article 2 - Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté

La personne doit se voir proposer une prise en charge ou un accompagnement, individualisé et le plus adapté possible à ses besoins, dans la continuité des interventions.

Article 3 - Droit à l'information

La personne bénéficiaire de prestations ou de service a droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur la prise en charge et l'accompagnement demandés ou dont elle bénéficie ainsi que sur ses droits et sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, du service ou de la forme de prise en charge ou d'accompagnement. La personne doit également être informée sur les associations d'usagers oeuvrant dans le même domaine.

La personne a accès aux informations la concernant dans les conditions prévues par la loi et la réglementation. La communication de ces informations ou documents par les personnes habilitées à les communiquer en vertu de la loi s'effectue avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médicale, thérapeutique ou socio-éducative.

Article 4 - Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

Dans le respect des dispositions légales, des décisions de justice ou des mesures de protection judiciaire ainsi que des décisions d'orientation :

1. La personne dispose du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes soit dans le cadre d'un service à son domicile, soit dans le cadre de son admission dans un établissement ou service, soit dans le cadre de tout mode d'accompagnement ou de prise en charge.
2. Le consentement éclairé de la personne doit être recherché en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension.
3. Le droit à la participation directe, ou avec l'aide de son représentant légal, à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne lui est garanti.

Lorsque l'expression par la personne d'un choix ou d'un consentement éclairé n'est pas possible en raison de son jeune âge, ce choix ou ce consentement est exercé par la famille ou le représentant légal auprès de l'établissement, du service ou dans le cadre des autres formes de prise en charge et d'accompagnement. Ce choix ou ce consentement est également effectué par le représentant légal lorsque l'état de la personne ne lui permet pas d'exercer directement. Pour ce qui concerne les prestations de soins délivrées par les établissements ou services médico-sociaux, la personne bénéficie des conditions d'expression et représentation qui figurent au code de la santé publique. La personne peut être accompagnée de la personne de son choix lors des démarches nécessitées par la prise en charge ou l'accompagnement.

Article 5 - Droit à la renonciation

La personne peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie ou en demander le changement dans les conditions de capacités, d'écoute et d'expression ainsi que de communication prévues par la présente charte, dans le respect des décisions de justice ou mesures de protection judiciaire, des décisions d'orientation et des procédures de révision existantes en ces domaines.

Article 6 - Droit au respect des liens familiaux

La prise en charge ou l'accompagnement doit favoriser le maintien des liens familiaux et tendre à éviter la séparation des familles ou des fratries prises en charge, dans le respect des souhaits de la personne, de la nature de la prestation dont elle bénéficie et des décisions de justice. En particulier, les établissements et les services assurant l'accueil et la prise en charge ou l'accompagnement des mineurs, des jeunes majeurs ou des personnes et familles en difficultés ou en situation de détresse prennent, en relation avec les autorités publiques compétentes et les autres intervenants, toute mesure utile à cette fin.

Dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et du souhait de la personne, la participation de la famille aux activités de la vie quotidienne est favorisée.

Article 7 - Droit à la protection

Il est garanti à la personne comme à ses représentants légaux et à sa famille, par l'ensemble des personnels ou personnes réalisant une prise en charge ou un accompagnement, le respect de la confidentialité des informations la concernant dans le cadre des lois existantes.

Il lui est également garanti le droit à la protection, le droit à la sécurité, y compris sanitaire et alimentaire, le droit à la santé et aux soins, le droit à un suivi médical adapté.

Article 3 - Droit à l'autonomie

La prise en charge ou l'accompagnement doit favoriser le maintien Dans les limites définies dans le cadre de la réalisation de sa prise en charge ou de son accompagnement et sous réserve des décisions de justice, des obligations contractuelles ou liées à la prestation dont elle bénéficie et des mesures de tutelle ou de curatelle renforcée, il est garanti à la personne la possibilité de circuler librement. A cet égard, les relations avec la société, les visites dans l'institution, à l'extérieur de celle-ci, sont favorisées.

Dans les mêmes limites et sous les mêmes réserves, la personne résidente peut, pendant la durée de son séjour, conserver des biens, effets et objets personnels et, lorsqu'elle est majeure, disposer de son patrimoine et de ses revenus.

Article 8 - Principe de prévention et de soutien.

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Il doit en être tenu compte dans les objectifs individuels de prise en charge et d'accompagnement.

Le rôle des familles, des représentants légaux ou des proches qui entourent de leurs soins la personne accueillie doit être facilité avec son accord par l'institution, dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et des décisions de justice.

Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect des pratiques religieuses ou confessionnelles et convictions tant de la personne que de ses proches ou représentants.

Article 10 - Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie.

L'exercice effectif de la totalité des droits civiques attribués aux personnes accueillies et des libertés individuelles est facilité par l'institution, qui prend à cet effet toutes mesures utiles dans le respect, si nécessaire, des décisions de justice.

Article 11 - Droit à la pratique religieuse

Les conditions de la pratique religieuse, y compris la visite de représentants des différentes confessions, doivent être facilitées, sans que celles-ci puissent faire obstacle aux missions des établissements ou services. Les personnels et les bénéficiaires s'obligent à un respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal des établissements et services.

Article 12 - Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti. Hors la nécessité exclusive et objective de la réalisation de la prise en charge ou de l'accompagnement, le droit à l'intimité doit être préservé.



gecoh

Groupement des établissements
médico-sociaux du **Cœur d'Hérault**

